

Sous-traitance : COVID19 ou pas, on ne touche pas à nos droits !

La société STN, sous traitant dans le nettoyage tertiaire et hôtelier, tente d'imposer à ses 4085 salariés, un Accord de Performance Collective (APC). La crise sanitaire est bien sûr le prétexte pour casser les acquis sociaux des salariés les plus précaires!

L'APC, fruit des Ordonnances Macron de 2017, est un puissant cadeau pour les patrons : ceux ci peuvent soumettre aux délégués des propositions d'aménagement du temps de travail, de mobilité ou de baisse des rémunération sous la forme d'un accord d'entreprise. Si cet accord est valablement signé par les représentant.e.s du personnel, les dispositions s'imposent aux salarié.e.s qui peuvent être licenciés en cas de refus de son application ;

Dans les entreprises où les représentant.e.s du personnel sont peu consciencieux sur la défense de leurs collègues, un tel accord peut avoir des conséquences dramatiques.

L'APC proposé par STN aux représentant.e.s du personnel vise à la suppression du 13eme mois dont bénéficient de nombreux salarié.e.s de l'entreprise. L'APC prévoit même que les parties du 13eme mois versées en juin 2020 devraient être restituées!

Le 13° mois n'est pas un droit pour tous, il a bien souvent été durement acquis par à la mobilisation des travailleurs.euses. Alors que la pratique tend à se répandre dans le secteur hôtelier, la société STN prétexte la crise sanitaire pour tenter d'inverser la tendance.

Le patron invoque un bilan financier dans le rouge en raison de l'épidémie de Covid 19. Toutefois, la société refuse la désignation d'un expert comptable demandé par certains délégués et préfère maintenir l'opacité sur ses comptes.

La société STN oublie qu'elle dispose de plusieurs aides, principalement le dispositif du chômage partiel accordé pour indemniser les salarié.e.s impacté.e.s par la baisse d'activité. De plus, les 13eme versés notamment sur les sites hôteliers sont pris en charge par les donneurs d'ordre!

Malgré tout le blabla sur la reconnaissance des « métiers essentiels » après le confinement, ce sont les « premiers de corvée » qui payent les conséquences sociales de la crise !

Dans le nettoyage, le 13° mois constitue une part considérable des revenus annuels et une suppression brutale comme chez STN va plonger encore plus les salarié.e.s dans la précarité. Ce n'est pas acceptable!

Actuellement, cet accord a été seulement signé par la CGT PROPRETÉ, « syndicat maison » dans l'entreprise, dont les pratiques se sont souvent révélées douteuses. Les deux autres organisations syndicales représentatives n'ont pour l'instant pas accepté l'accord.

La CNT Solidarité Ouvrière, bien que non représentative chez STN, a mené de nombreuses luttes victorieuses avec ses adhérent.e.s, salarié.e.s de STN, pour gagner ce 13° mois. Nous ne laisserons pas passer un tel accord s'il venait à être signé par les autres organisations, et préparons dès aujourd'hui des actions de lutte sur le terrain.



CNT-Solidarité Ouvrière

04 rue de la Martinique 75018 Paris contact@cnt-so.org www.cnt-so.org www.facebook.com/cnt.so

Tel: 09 87 53 87 56 ou 06.47.39.72.00